



PRÉFET DU NORD

Lille, le 19 octobre 2019

Communiqué de presse

LUBRIZOL : LEVÉE DES MESURES DE RESTRICTION CONCERNANT LES PRODUCTIONS AGRICOLES ENCORE CONSIGNÉES



L'Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail (Anses) a transmis ce vendredi 18 octobre 2019 son avis concernant son expertise sur les analyses des prélèvements post-accidentels sur les produits agricoles encore consignés, à la suite de l'incendie de l'usine Lubrizol en Seine-Maritime. Le 14 octobre, les mesures de restriction sur le lait et les produits laitiers avaient été levées, au vu d'un premier avis de l'Anses.

Le 18 octobre, ce sont les restrictions sur le miel, les œufs, les poissons d'élevage ainsi que les produits végétaux qui sont levées.

L'avis de l'Anses rendu ce 18 octobre porte sur 502 résultats d'analyse sur les produits soumis à restriction qui ont été prélevés entre le 28 septembre et le 10 octobre dans des exploitations sentinelles présentes dans les 5 départements (Aisne, Somme, Nord, Oise, Seine-Maritime) et choisies sur la base de critères d'exposition au risque.

L'avis de l'Anses confirme que les résultats de ces 502 prélèvements sont conformes dans leur forme consommée et présentent tous des résultats en deçà des valeurs réglementaires.

Au vu de ces éléments et à la demande de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture, le préfet du Nord a donc levé ce jour toutes les restrictions concernant les productions agricoles prises par l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2019 modifié par l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019.

L'[ANSES](#) formulera des recommandations complémentaires dans les prochaines semaines pour ajuster cette surveillance renforcée de long terme des productions agricoles, qui s'inscrit dans une perspective plus large de surveillance de l'environnement et de la santé.

Pour consulter l'arrêté préfectoral : consultez le site de l'État dans le Nord, rubrique Recueil des actes administratifs : www.nord.gouv.fr/Publications/Recueils-des-actes-administratifs/RAA-du-departement-du-Nord/2019/Octobre